

Transférer l'impression de L'Alsace à Strasbourg est-ce vraiment pertinent et réfléchi de manière pérenne ?

Va-t-on nous argumenter que les bobines papier seront livrées à vélo comme les journaux à la sortie de l'expédition ? Qui est encore dupe ???

STRASBOURG Transports

Les camions de livraison diesel bientôt indésirables

Les camions de livraison les plus polluants, roulant au diesel, seront progressivement repoussés hors du centre-ville de Strasbourg en 2021. Mais dès septembre 2018, la Ville met en place une série de mesures contraignantes pour aller vers une meilleure qualité de vie et de l'air dans la Grande-Ile.

Tous les matins avant 11 h, les camions de livraison règnent sans partage au centre-ville. Les scènes où les chauffeurs tentent de manœuvrer dans un petit périmètre avec des véhicules roulant pour la grande majorité au diesel et faisant jusqu'à 7,5 tonnes sont légion dans les ruelles du centre-ville.

Différentes mesures contraignantes seront mises en place dès l'année prochaine

L'exécutif municipal entend mettre un terme à cette source de pollution et d'inconfort tant pour les habitants du centre-ville, incommodés par les gaz des pots d'échappement, que pour certains commerçants empêchés de sortir les terrasses le matin.

Qui plus est, l'association des Amis du Vieux-Strasbourg dénonce régulièrement des dégâts commis par les camions lors de leurs manœuvres sur des balcons, des corniches ou des encorbellements d'immeubles anciens. Une situation qui déplaît également au maire. Différentes mesures contraignantes seront mises en place dès l'année prochaine et jusqu'en 2021-2022, a ainsi annoncé Roland Ries - accompagné hier, sur le terrain, dans la Grand-Rue, de l'adjoint



De nouvelles mesures pour une logistique urbaine plus vertueuse. PHOTO DINA - JEAN-CHRISTOPHE DORN

au commerce Paul Meyer, et de celui aux mobilités alternatives, Jean-Baptiste Gernet. Une délibération sera soumise en ce sens au **conseil municipal le 23 octobre prochain**. Parmi celles-ci figurent notamment : l'harmonisation des règles de circulation et de stationnement des quelque 3 600 véhicules de

livraison qui pénètrent chaque jour dans la Grande-Ile ; une heure de circulation supplémentaire pour les véhicules propres (électriques ou GNV) entre 10 h 30 et 11 h 30 ; la réduction d'une demi-heure des horaires de livraison pour les autres véhicules (diesel, essence) à 10 h 30 (au lieu de 11 h

aujourd'hui) ; ou encore la limitation des tonnages maximum autorisés des véhicules (hors exceptions) à 7,5 tonnes. Enfin la sortie progressive des véhicules de livraisons diesel dans la Grande-Ile. Et ce, dès le 1^{er} septembre 2018, avec interdiction de circuler pour les véhicules de livraison diesel non

équipés de la pastille Crit'Air 5. Puis, à partir du 1^{er} septembre 2019, ces mesures seront complétées par l'interdiction de circuler pour les véhicules de livraison équipés de pastilles Crit'Air 4. ■

PHILIPPE DOSSMANN

➤ @ Vidéo sur dna.fr